

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2020 : plus d'une voiture neuve sur quatre est hybride ou électrique

En novembre 2020, 11 178 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en baisse de 17 % par rapport à novembre 2019. Le recul est un effet du second confinement qui a eu cependant nettement moins d'impact sur l'activité des concessions automobiles que lors de celui du printemps (- 63 % en mars, - 82 % en avril et - 29 % en mai). En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 12 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 23 %, ont représenté 57 % des immatriculations du mois de novembre. Pour le dixième mois consécutif, la variation des ventes d'automobiles a été plus favorable en Pays de la Loire que dans l'Hexagone. La baisse du marché a épargné les modèles hybrides et électriques qui ont rassemblé en novembre 27 % des achats de voitures neuves, contre 9 % un an auparavant.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est replié de 10 % en novembre. Sur un an, ses ventes ont également reculé de 10 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2020

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 502	1 252	428	947	1 244	6 373
Cyclomoteur	195	89	25	53	139	501
Motocycle	123	67	17	59	65	331
Voiturette	38	22	5	34	36	135
Remorque légère et caravane	157	79	36	67	72	411
VASP léger	267	138	27	43	127	602
Autobus et autocar	6	-	-	-	5	11
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	845	399	98	166	292	1 800
Camion	43	18	5	25	68	159
Tracteur routier	49	49	36	20	33	187
Semi-remorque	59	36	21	11	27	154
Remorque lourde	4	3	4	6	4	21
VASP lourd	7	1	1	6	8	23
Tracteur agricole	61	85	43	65	77	331
Engin agricole (autre que tracteur)	24	34	26	30	25	139
Ensemble	4 380	2 272	772	1 532	2 222	11 178

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

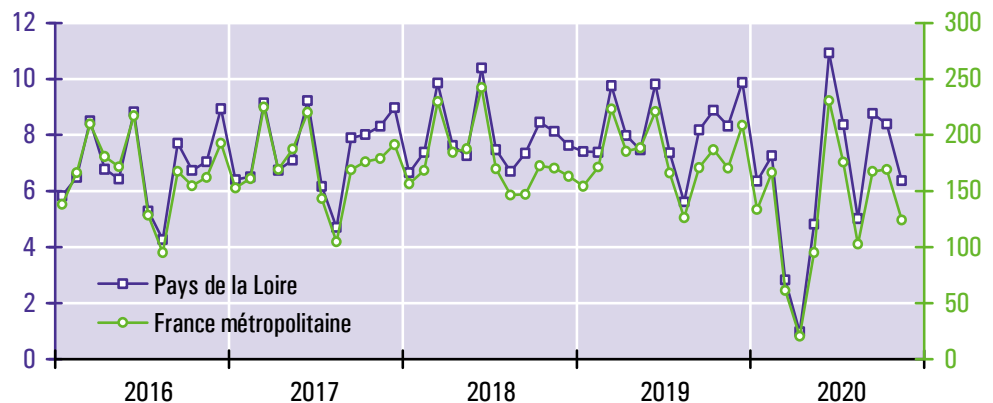
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En novembre 2020, 6 373 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 23,4 % par rapport à novembre 2019, un peu moins importante que celle observée dans l'Hexagone (-27,1 %). C'est la dixième fois d'affilée que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est plus favorable qu'au niveau national. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont régressé de 16,6 % dans la région et de 22,2 % en France métropolitaine.

Le recul du mois de novembre s'explique par le reconfinement mis en place à la fin du mois d'octobre pour endiguer la deuxième vague épidémique. Cependant, à la différence du premier confinement, les concessions automobiles n'ont pas été complètement fermées. Si l'accueil physique du public sans rendez-vous a été interdit du 30 octobre au 30 novembre, il était en revanche possible de passer commande à distance et de retirer le véhicule sur convocation.

En novembre, le recul du marché n'a pas concerné les motorisations alternatives aux énergies fossiles. Les ventes de voitures hybrides et électriques ont ainsi respectivement progressé de 105 % et de 193 % par rapport à novembre 2019. Leur part cumulée s'est élevée le mois dernier à 26,6 % de l'ensemble des immatriculations de voitures neuves, contre 21,0 % lors des dix premiers mois de 2020 et 8,8 % au cours de l'année 2019. Le phénomène est lié aux aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion) et à la réduction du diesel dans le catalogue des constructeurs.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

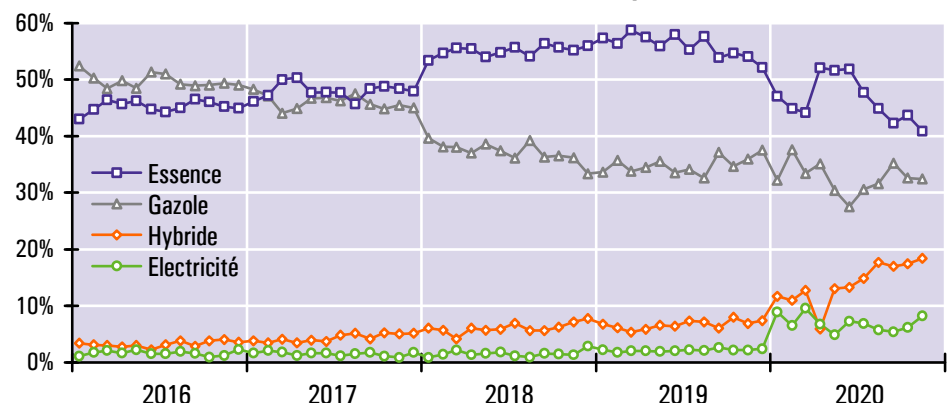
	Novembre 2020			Décembre 2019 à nov. 2020		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 502	39 %	- 26 %	30 902	39 %	- 17 %
Maine-et-Loire (49)	1 252	20 %	- 19 %	16 049	20 %	- 15 %
Mayenne (53)	428	7 %	- 16 %	5 297	7 %	- 15 %
Sarthe (72)	947	15 %	- 22 %	11 829	15 %	- 18 %
Vendée (85)	1 244	20 %	- 25 %	15 859	20 %	- 16 %
Essence	2 608	41 %	- 42 %	37 546	47 %	- 30 %
Gazole	2 067	32 %	- 31 %	26 288	33 %	- 21 %
Hybride	1 173	18 %	+ 105 %	11 024	14 %	+ 73 %
Électricité	524	8 %	+ 193 %	5 027	6 %	+ 140 %
Autres motorisations	1	0,0 %	- 99 %	51	0,1 %	- 80 %
Personnes morales	3 050	48 %	- 32 %	38 206	48 %	- 15 %
Personnes physiques	3 323	52 %	- 14 %	41 730	52 %	- 18 %
Ensemble	6 373	100 %	- 23 %	79 936	100 %	- 17 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2020 et celles de novembre 2019

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

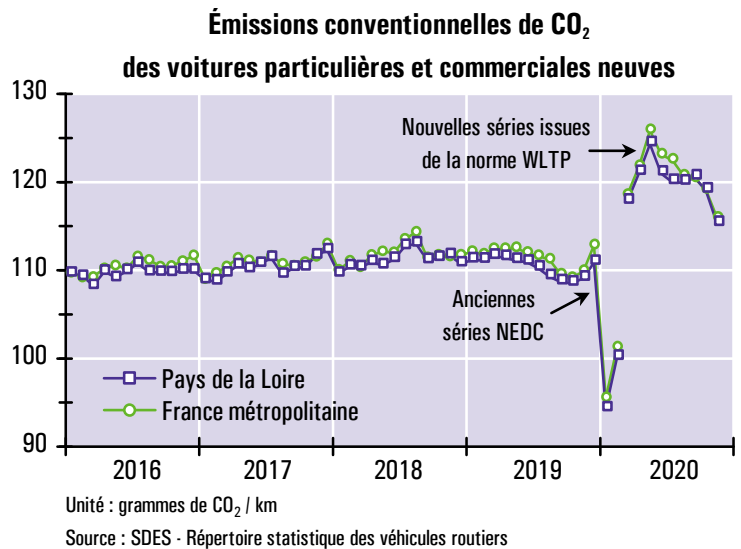
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en novembre 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 115,2 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions au cours des derniers mois provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

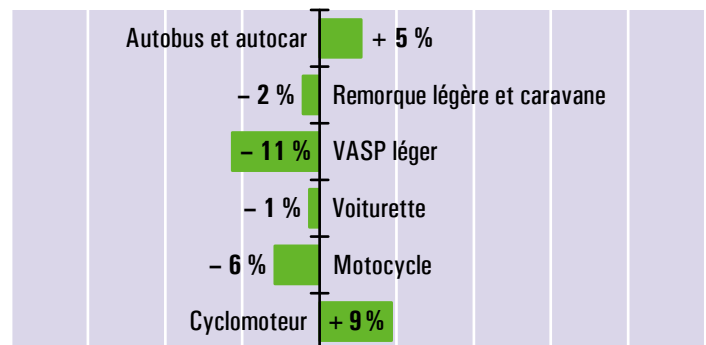
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, après cinq mois consécutif de hausse, les ventes de novembre ont reculé de 1,7 % par rapport au même mois de 2019. En cumul annuel, les immatriculations sont en baisse de 2,8 %. Le recul le plus fort (- 11 %) est celui des VASP légers (fourgons aménagés et camping-cars issus de la transformation de voitures).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 8,3 % par rapport à novembre 2019. En cumul annuel, la baisse des ventes, qui a concerné les cinq catégories de véhicules, s'élève à 14 %. Elle est imputable au ralentissement du négoce de poids lourds pendant les deux confinements et au contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe.

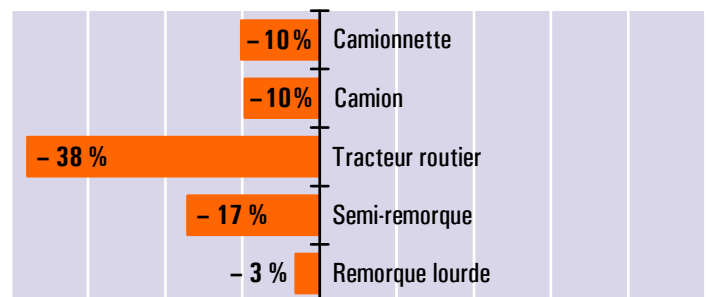
Le machinisme agricole s'est contracté de 8,2 % en novembre. Sur un an, il est en croissance de 15 %. Dans des volumes moindres (cf. tableau de la première page), le segment des VASP lourds est resté stable en novembre. En cumul annuel, le déficit des ventes demeure néanmoins important (- 23 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

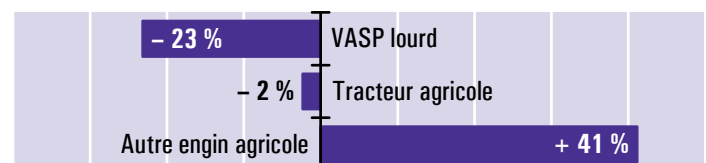
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2019 à novembre 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (déc. 2018 à nov. 2019)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).